

le taux de travail à temps plein le plus faible, montrent les recensements de 1991 et de 1996. Seule consolation, ils paient moins d'impôts que les salariés-es.

Avec pour seules protections le Code civil et le droit commercial, sans autre rapport de force dans la négociation que leur rareté dans leur branche, les affranchis du salariat permettent aux donneurs d'ouvrage de contourner le droit du travail et d'empêcher la syndicalisation. Quand les mêmes pourvoyeurs de contrat n'obligent pas carrément des salariés-es à se convertir en autonomes pour sous-contracter leur propre emploi. Développement des ressources humaines Canada confirmait, en 1998, «que les pratiques des employeurs, notamment la rationalisation des effectifs et la sous-traitance, sont les principaux facteurs qui expliquent l'augmentation du travail autonome».

Depuis 1997, l'emploi salarié reprend du poil de la bête. En décembre 2000, le taux officiel de chômage a fondu à près de 8 %, du jamais vu depuis 1976. Les travailleurs-ses indépendants se font plus rares et les chantres du travail autonome, plus discrets. Oublié, le million de travailleurs-ses autonomes prédis pour l'an 2000.

Après une décennie de promotion du travail indépendant, à la pige, en sous-traitance, le phénomène montre son vrai visage : une réaction de survie face à la pénurie d'emplois. En 1996, le Québec ne comptait que 5 000 emplois de plus qu'en 1990, tandis que la population en âge de travailler avait cru de 200 000 personnes. Qu'est-il advenu du travail autonome, «changement structurel» en train «de bouleverser le marché traditionnel du travail», comme le clamait, en 1997, la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité Louise Harel?

Ce qu'il en reste de structurant, c'est la pauvreté et surtout la faible protection sociale des autonomes : interdits d'assurance-emploi et de congés payés, ils doivent cotiser à d'onéreuses assurances privées ou se contenter de l'aide sociale en cas d'invalidité ou de faillite. Simples pions sur l'échiquier du libéralisme économique, nombre d'autonomes forment une réserve de *cheap labor* pour des donneurs d'ouvrage qui placent leurs fournisseurs en situation de concurrence et bénéficient, en toute légalité, des avantages du travail au noir.

«Devenez votre propre patron», qu'ils disaient... □

## NTIC : NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION LES ILLUSIONS PERDUES

PAR JEAN-SÉBASTIEN MARSAN

**D**evinette : quel secteur d'activité très *in* offre d'excellents taux de placement, des salaires et une mobilité élevés, des options d'achat (à prix d'aubaine) sur les actions de la compagnie? ...mais zéro syndicalisation, le cumul des tâches et du temps supplémentaire obligatoire, le viol systématique du droit d'auteur-e et toute la gamme des maladies musculo-squelettiques en «ite» dues aux mouvements répétitifs au clavier et sur la souris d'ordinateur?

Vous y êtes? Bienvenue dans l'univers des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) : télécommunication, Internet, multimédia, jeux vidéo, elles sont *in*, les NTIC. Certes, mais les conditions de travail, elles, ne sont pas très *in*.

Les salaires font rapidement oublier la dette d'études pour la formation universitaire requise la plupart du temps. Dans le multimédia, les gestionnaires de projets, les plus choyés, empochent en moyenne 58 000 \$ par année. Au bas de l'échelle, un-e infographiste débutant s'attend à gagner plus de 26 000 \$, selon *L'enquête salariale 2000* du Centre de promotion du logiciel québécois et de TechnoCompétences (le nom *sexy* du Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications).

Les employeurs se plaignent constamment de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, de programmeurs-ses-analystes, d'administrateurs-rices de réseaux et bases de données, de gestionnaires de projets et de rédacteurs-rices techniques. Ces professionnels-les changent de *job* au moindre caprice. Ils

tiennent le gros bout du bâton. Or l'enquête de TechnoCompétences révèle que seulement 25 % des entreprises possèdent un-e responsable des ressources humaines. Cela trahit toute une vision à court terme de la part des employeurs.

La réalité des travailleurs-ses des NTIC n'émerge que sporadiquement, par des sursauts de protestation. En décembre 1998, des employés-es en colère de la multinationale française du jeu vidéo Ubi Soft, y compris à la division montréalaise, dénon-

**Les employeurs craignent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Seulement 25% ont un-e responsable des ressources humaines. Cela trahit leur vision à court terme.**

cent leurs conditions de travail plus que discutables dans un site *Web*, *Ubi Free* ([www.multimania.com/ubifree/](http://www.multimania.com/ubifree/)). L'employeur, surpris, accepte de négocier. Satisfaits, les salariés-es, le 31 mars 1999, abandonnent leur site-défolioir, qualifié bien à tort de «syndicat virtuel».

Un tel pouvoir de négociation, les journalistes pigistes en rêvent depuis des années. En avril 1999, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) met en demeure l'entreprise de diffusion Internet d'articles de presse CEDROM-SNi et 14 publications québécoises de négocier avec l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) les droits d'utilisation des articles sur support électronique. Ignorant la mise en demeure, les éditeurs et CEDROM-SNi se méritent une requête en recours collectif de 30 M \$ devant la Cour supérieure du Québec. ►